



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences médicales des prothèses mammaires PIP

Question écrite n° 24450

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la recherche de symptômes et de pathologies non encore répertoriés affectant les victimes des prothèses mammaires PIP. De 2001 à 2010, près d'un million de prothèses PIP ont été implantées. Un silicone industriel inadapté a été utilisé pour les prothèses mammaires. Aujourd'hui, de nombreuses femmes sont victimes d'un écoulement de silicone dans leur organisme suite à une rupture, une fissure ou un suintement de leurs implants. Si elles font l'objet d'une prise en charge médicale, des interrogations demeurent concernant les connaissances sur l'ensemble des conséquences de ces accidents médicaux. De nombreuses victimes témoignent de symptômes et pathologies non répertoriés actuellement et pouvant être la résultante des dysfonctionnements prothétiques. Ces femmes attendent que des études soient menées pour permettre de mettre à jour les connaissances sur l'ensemble des implications de ce drame des prothèses PIP. Elles espèrent qu'une fois que ces connaissances sur le sujet seront approfondies elles pourront bénéficier d'une prise en charge optimale du traitement de ces pathologies induites. Le 29 janvier 2019, le tribunal administratif de Montreuil a reconnu la responsabilité de l'État dans l'affaire des prothèses mammaires PIP défectueuses. Il a estimé que l'Agence française de sécurité sanitaire n'a pas « pris les mesures de contrôle et d'investigations » nécessaires entre avril et décembre 2009. Il est temps que l'État accompagne véritablement ces nombreuses femmes victimes, qui subissent une errance médicale et restent inquiètes de ne pas connaître l'ensemble des conséquences médicales qu'elles subissent. Aussi, elle lui demande quelles actions le Gouvernement compte entreprendre afin d'améliorer les connaissances sur les conséquences médicales des dysfonctionnements de ces prothèses mammaires en vue d'une meilleure prise en charge des victimes des prothèses PIP.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24450

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9904

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)